

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 12 Décembre 2019
Délibération n°20191212_01

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 42

Absents : 32

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 9

Votants : 52

- dont « pour » : 52

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : Plan de mobilité rurale du Ruffécois : approbation des leviers et plans d'action

Le jeudi 12 décembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 06 Décembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de LUXÉ,

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - GIRAUD-BERNARD Éric - ESTEBAN Philippe - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - VERGEZ Brigitte - BLANCHON Alain - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian - LEMAIRE Marie-Claude - THURU Marie-Danielle – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BOUCHAUD Gérard - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - ROUMAGNE Magalie - CAMY Bruno - POTEI Maryse - LOTTE Michel - SEVRIT Raymond.

Absents excusés :

COMBAUD Alain représenté par son suppléant SOURISSEAU Damien

PARTAUD Xavier : pouvoir à AYRAULT Jean-Paul

CHEMINADE Anne-Marie : pouvoir à ESTEBAN Philippe

AGUESSEAU Norbert : pouvoir à LOTTE Michel

BERTHAULT Patrick : pouvoir à BOIREAUD Philippe

VIDAUD Pierre : pouvoir à CROIZARD Christian

LACOEUILLE Bernard : pouvoir à PELLETIER Dominique

JABOIN-VIGREUX Véronique : pouvoir à SOURY Christine

VIGIER Jean-Pierre : pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre

STASIAK Jean-Louis: pouvoir à SEVRIT Raymond

LIOT Gérard - BONNET Franck.

Absents non excusés : BASSET Véronique - SOULET Marilys - PREVAUTEL Caroline - MOREAU Bernadette - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - DURAND Jean-Louis - BEAU Nathalie – EDRIK Patrick - CHARRIAUD Sébastien – BOURABIER Jacques - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VINCENT Gérard - PÉNAUD André – BUTON Sylviane – GUITTON Claude - DANEDE Laurent.

Secrétaire de séance : Philippe BOIREAUD

Objet : Plan de mobilité rurale du Ruffécois : approbation des leviers et plans d'action

Vu l'article 55 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la « transition énergétique pour la croissance verte » concernant la création d'un nouvel outil : le plan de mobilité rurale,

Vu l'article L.122-4 du code de l'urbanisme concernant le type d'établissement public pouvant être à l'initiative de l'élaboration d'un plan de mobilité rurale,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2017 du PETR validant la réalisation du PMRu par la DDT sur le territoire du Pays Ruffécois,

Vu la convention signée en date du 21 décembre 2017 entre la DDT (maître d'ouvrage) et le PETR du Pays du Ruffécois (territoire expérimental) pour la réalisation du Plan de Mobilité Rurale,

Vu la délibération en date du 27 novembre 2019 du PETR du Pays du Ruffécois approuvant le PMRu,

Considérant les enjeux primordiaux de la mobilité en termes de lien social, d'accès aux services publics, aux soins, de lutte contre l'isolement,

Considérant les caractéristiques rurales (faible densité de population, vieillissement de la population, etc...) d'un territoire comme celui du Pays du Ruffécois,

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires sociales fait lecture des leviers et plan d'actions retenus dans le cadre du Plan de Mobilité Rurale du ruffécois.

Monsieur le Vice-Président propose d'approuver les leviers et actions au titre du PMRu du Ruffécois, annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **DECIDE d'émettre un avis favorable sur le projet du PMRu du Ruffécois approuvé par le PETR le 27 novembre 2019.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

